



1005227202

DATE DEPOT : 2010-06-18

NUMERO DE DEPOT : 52272

N° GESTION : 2010B13121

N° SIREN : 334457710

DENOMINATION : VISIT EURPOE

ADRESSE : 44 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/03/16

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIALCHANGEMENT DE

---

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

## APVF

Société Anonyme au capital de 1.800.000 €  
Siège social : 34 rue Fays - 94300 VINCENNES  
334.457.710 RCS CRETEIL

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2010

L'an deux mil dix,  
Le seize mars, à neuf heures,

Les actionnaires de la société APVF, société anonyme au capital de 1.800.000 € divisé en 120.000 actions de 15 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anton GSCHWENTNER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Simon~~e~~ WECHSELBERGER et Monsieur Helmut GSCHWENTNER les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M. ~~BETTINA STEINER~~ est désignée comme secrétaire.

La Société CENTR'AUDIT, représenté par Monsieur Jean-Luc BARTHEL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 120.000 actions sur les 120.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,

HG



BST



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative de l'article 17 des statuts,
- Modification de la dénomination sociale,
- de modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1<sup>er</sup> avril et 31 mars, et de réduire de 7 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 5 mois.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 17 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### « ARTICLE 17 - EXERCICES SOCIAUX

*Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars. »*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

HG



BST  
AR

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide qu'à compter du 22 mars 2010, la dénomination sociale sera "VISIT EUROPE".

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### « ARTICLE 3 - DENOMINATION

*La Société a pour dénomination : VISIT EUROPE »*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social du 34, rue de Fays à VINCENNES (94) au 44, rue Alexandre Dumas à PARIS 11<sup>ème</sup> (75) à compter du 22 mars 2010.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### « ARTICLE 4 – SIEGE

*Le siège social est fixe : 44, rue Alexandre Dumas  
75011 PARIS »*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

AG



BST  
AR

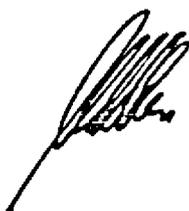
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, positioned under the 'Les Scrutateurs' label.A single handwritten signature in black ink, positioned under the 'Le Président' label.A single handwritten signature in black ink, positioned under the 'Le Secrétaire' label.